

COMMUNE DE

VIEILLEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.4. Arrêté et périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

P i è c e n ° 5.4

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
12 juillet 2013

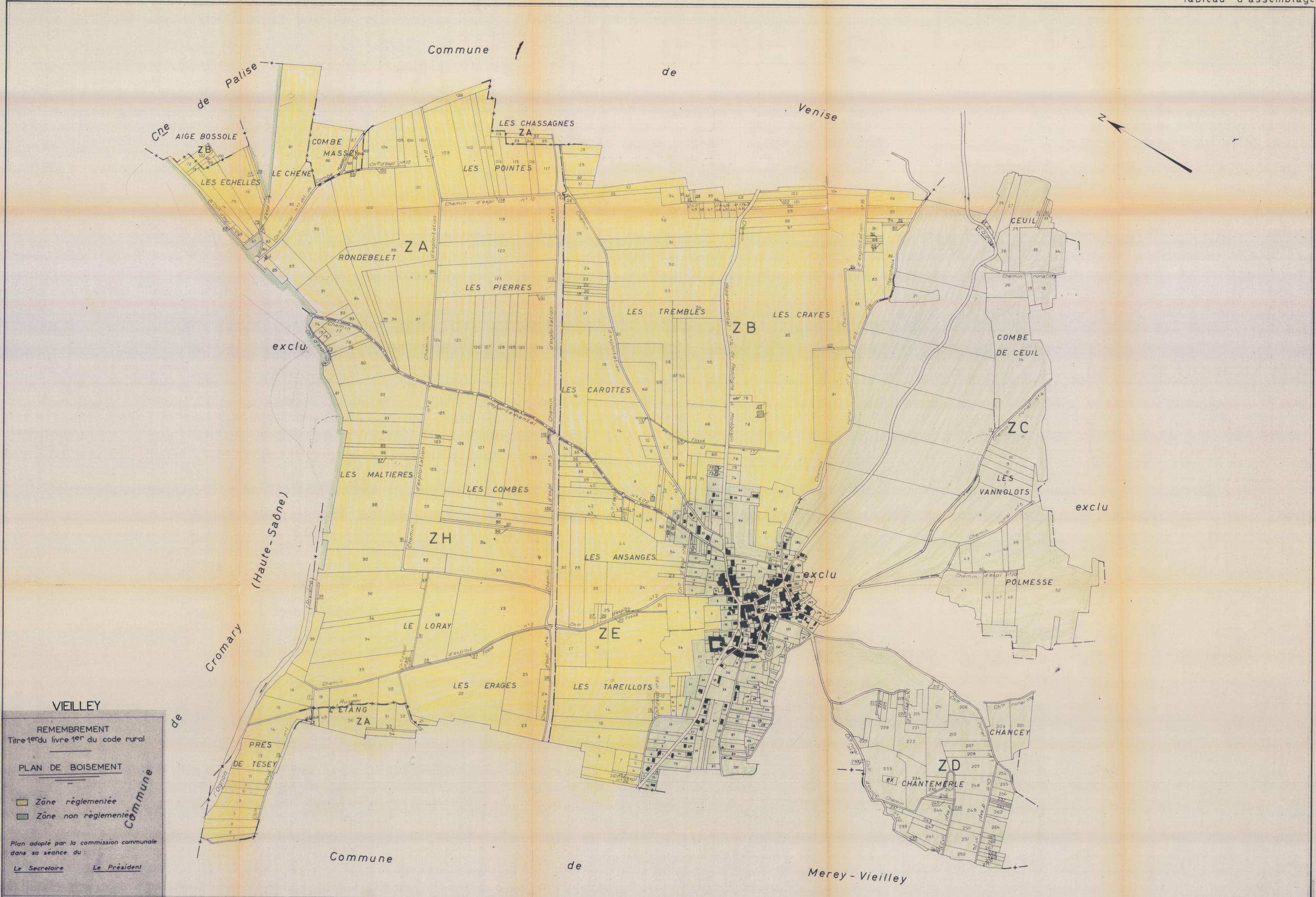
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
14 février 2014

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de BESANCON
Tél : 03.81.83.53.29
initiativead25@orange.fr

Plan cadastral actualisé le :



VIEILLEY
REMEMBREMENT
Titre 1^{er} du Livre 1^{er} du Code Rural
PLAN DE BOISEMENT

■ Zone réglementée
□ Zone non réglementée

Commune

Plan adopté par la commission communale dans sa séance du :

Le Secrétaire Le Président

Calque définitif

Echelle de 1/5000

Etabli en 197
par M. G. Coquard
géomètre agréé